



# CONCOURS D'ENTRÉE



## SECTION SPORTIVE FOOTBALL « District Meurthe et Moselle » Collège Georges De La Tour à Nancy

Pour la rentrée de septembre 2025 un concours d'entrée est mis en place pour les niveaux 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>.

- Mercredi 14 mai 2025 après-midi pour le niveau 6<sup>ème</sup>.
- Lundi 12 mai à 2025 16h00 pour le niveau 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

L'enseignement du football, dispensé par des Brevetés d'Etat Second degré Et Premier Degré, est de 3h30 hebdomadaires, réparties sur 2 fois 1h45.

Les entraînements sont OBLIGATOIRES :

Les lundis et jeudis de 16h10 à 17h55 pour les élèves de 6<sup>e</sup>/5<sup>ème</sup>

Les lundis de 16h10 à 17h55 et les vendredis de 8h à 10h pour les 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>.



### Renseignements et contacts :

Olivier LEFEBVRE au 06.03.49.74.89

Pierric GACH au 06.50.58.60.70



### LES OBJECTIFS de la SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL :

Outre l'amélioration des qualités techniques et tactiques et le développement des compétences autour du savoir-être, la section sportive vise, par le biais de la motivation, à situer l'élève dans une meilleure dynamique pour sa réussite scolaire.

### LA PREFORMATION

- Les jeunes footballeurs font leur scolarité au sein du collège, et s'entraînent dans une structure adaptée dont le cahier des charges est élaboré par le ministère de l'E.N en collaboration avec la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Football. La circulaire N° 96-291 du 13/12/1996 définit le cadre de fonctionnement des Sections Sportives Scolaires.
- Le recrutement est effectué sur concours en fonction des critères requis pour le niveau.
- La zone d'influence de la section sportive scolaire se situe sur l'ensemble du sud du département de Meurthe et Moselle.
- L'admission définitive se réalise sur la sélection sportive et le dossier scolaire de l'année en cours.

### LE FONCTIONNEMENT

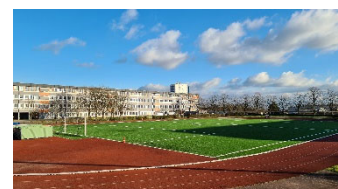
- Les joueurs jouent avec leur club le week-end, et s'y entraînent en dehors des jours d'entraînement de la Section Sportive.
- 2 entraînements obligatoires par semaine avec la Section Sportive, les lundis et jeudis pour les 6<sup>èmes</sup>/5<sup>èmes</sup>, ou les lundis et vendredis pour les 4<sup>èmes</sup>/3<sup>èmes</sup>.
- La scolarité est normale ; tous les cours (y compris EPS) sont dispensés dans l'établissement.

### LE RECRUTEMENT

- Les inscriptions et le concours d'entrée s'effectuent comme désigné ci-dessous.

### LES EPREUVES

- Sportives : Test jonglage, test conduite, jeu réduit, rencontres.
- Commission d'admission fixée au jeudi 15 mai : Etude du dossier en prenant en compte le niveau sportif et scolaire du joueur.



### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Candidatures libres ou par le biais du club,
- Entrer en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.
- Être licencié dans un club appartenant au District de Meurthe et Moselle de Football la saison prochaine 2025/2026.

Les dossiers de candidature sont à demander par mail au Collège Georges de La Tour à l'adresse [ce.0540110@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0540110@ac-nancy-metz.fr), et sont à retourner par mail au collège pour le **6 mai 2025** au plus tard.